

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

TROISIÈME CYCLE 6E ANNÉE

Titulaires :

Kim Hébert-Jeannotte – 821 et 832

Kathy Provencher – 832 et 821

Jade St-Louis et Mathieu Tremblay - 833

Éducation physique

Mario Fortin

Musique

Roxanne Lemieux

Arts plastiques :

Andrée-Anne Tardif

LA COMMUNICATION ÉCOLE - MAISON

La communication entre l'école et la maison est un outil essentiel à la réussite scolaire de votre enfant.

Ce document se veut un outil d'information afin que vous soyez renseignés sur les principales évaluations qui auront lieu tout au long de l'année et des moments d'évaluation prévus.

ÉCHÉANCIER DES COMMUNICATIONS

		Période couverte	Valeur en %
1 ^{re} communication	Au plus tard le 16 octobre 2023	30 août 2023 au 13 octobre 2023	
1 ^{er} bulletin	Au plus tard le 17 novembre 2023	30 août 2023 au 3 novembre 2023	40 %
2 ^e bulletin	Au plus tard le 2 février 2024	6 novembre 2023 au 26 janvier 2024	60 %
3 ^e bulletin	Au plus tard le 5 avril 2024	29 janvier 2024 au 22 mars 2024	40 %
4 ^e bulletin	Au plus tard le 10 juillet 2024	25 mars 2024 au 21 juin 2024	60 %

BULLETINS

Le bulletin vous informera sur les apprentissages de votre enfant, c'est-à-dire l'acquisition, la compréhension, l'application et la mobilisation des connaissances.

Dans toutes les disciplines, les connaissances acquises et la mobilisation des compétences seront évaluées par différents moyens (un travail en classe, une situation d'évaluation, une entrevue, une dictée, un projet, etc.) et ce, de façon régulière au cours de chacune des étapes.

De plus, des épreuves obligatoires de fin de cycle de la commission scolaire ou du Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS) seront administrées à la fin de l'année. Les dates des épreuves vous seront communiquées prochainement. Assurez-vous que votre enfant soit présent aux dates qui vous seront mentionnées.

Épreuves ministérielles de fin de cycle et notes au bulletin

En ce qui concerne la passation des épreuves ministérielles obligatoires, un horaire strict doit être respecté par tous les établissements scolaires. Étant donné que le résultat obtenu par votre enfant constitue 10 % de sa note disciplinaire, assurez-vous qu'il sera présent aux dates prescrites par le MELS puisqu'il se verra attribuer la note de 0 % en cas d'absence. Assurez-vous que votre enfant soit présent aux dates suivantes : **(Dates à venir)**.

PREMIÈRE COMMUNICATION

Cette communication dressera un portrait du début de l'année de votre enfant. Elle indiquera de quelle manière votre enfant amorce son année scolaire au plan de ses apprentissages et de son comportement.

AUTRES COMMUNICATIONS

Pour les élèves qui éprouvent des difficultés sur le plan des apprentissages ou du comportement, des communications mensuelles sont également prévues (messages écrits, courriels, appels téléphoniques, rencontres, formulaires). Ces renseignements ont pour but de favoriser la collaboration des parents et de l'école dans la correction des difficultés d'apprentissage et de comportement, dès leur apparition et, selon le cas, dans l'application du plan d'intervention.

			PARTIE ACADÉMIQUE			PARTIE LINGUISTIQUE	
Disciplines		Pondération	Étape 1 40%	Étape 2 60%	Épreuves MELS (10 % du résultat final)	Étape 3 40%	Étape 4 60%
Français	Lire	40%	✓	✓	✓		
	Écrire	40%	✓	✓	✓		
	Communiquer oralement	20%		✓	✓		
Mathématique	Résoudre une situation-problème	30%	✓	✓	✓		
	Utiliser un raisonnement mathématique	70%	✓	✓	✓		
Anglais	Communiquer oralement en anglais	45%				✓	✓
	Comprendre des textes lus et entendus	35%				✓	✓
	Écrire des textes	20%				✓	✓
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté			✓	✓			
Science et technologie			✓	✓			
Éthique et culture religieuse			✓	✓			
Musique			✓	✓		✓	✓
Arts plastiques				✓			✓
Éducation physique et à la santé				✓			✓

COMPÉTENCES « NON DISCIPLINAIRES »

Jugement critique évalué à l'étape 3